

**Séance du Conseil de Ville
du 24 novembre 2014 à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 22 / 2014**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 21 du 27 octobre 2014
4. Questions orales
5. Message au Corps électoral concernant l'autorisation de vente de 5'242 m² du feuillet communal n° 603 sur lequel a été réalisé le projet de La Jardinerie pour un montant de Fr. 4'000'000.- / 2^e lecture
6. Adoption du Règlement communal sur la vidéosurveillance
7. Crédit-cadre 2015-2019 de Fr. 1'800'000.- pour l'entretien du réseau électrique de niveau de tension 5 (16'000 V)
8. Crédit-cadre 2015-2019 de Fr. 400'000.- pour l'entretien du réseau électrique de niveau de tension 6 (transformateurs)
9. Crédit-cadre 2015-2019 de Fr. 1'600'000.- pour l'entretien du réseau électrique de niveau de tension 7 (400 V)
10. Crédit-cadre 2015-2019 de Fr. 1'200'000.- pour l'entretien et la gestion des compteurs électriques
11. Budget communal 2015
12. Développement de l'interpellation 3.07/14 - "Fin prévisible de l'âge d'or de l'économie et de la croissance ? Quelle influence sur la politique financière de Delémont ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
13. Développement de la motion 5.11/14 - "Promouvoir les droits civiques : un concours pour les jeunes par les jeunes", PLR, M. Julien Crevoisier
14. Réponse à la question écrite 2.10/14 - "Offre en logements pour personnes âgées", PDC-JDC, M. Dominique Nusbaumer
15. Divers

1. COMMUNICATIONS

M. Pierre Chételat, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Avant de présenter le résumé de ses représentations en qualité de président ou membre du Conseil de Ville, il informe que le Conseil de Ville a été reçu le jour-même par l'entreprise Matériaux Sabag SA. Relevant la qualité et l'intérêt de cette visite, il regrette que près de la moitié des membres inscrits n'y aient pas participé.

2. APPEL

Conseil de Ville

41 membres sont présents.

M. Pierre **Chételat**, président, Mme Jeanne **Beuret**, 1^{ère} vice-présidente, M. Renaud **Ludwig**, 2^{ème} vice-président, MM. Jude **Schindelholz** et Olivier **Montavon**, scrutateurs.

Mme, M., Iskander **Ali**, Dominique **Baettig**, Pierre **Berthold**, Quentin **Chappuis**, Patrick **Chapuis**, Francis **Charmillot**, Karen **Chevrolet**, Patrick **Claude**, Julien **Crevoisier**, Paul **Fasel**, Pierre-Alain **Fleury**, Anne **Froidevaux**, Christophe **Günter**, Sébastien **Lapaire**, Rébecca **Lena**, Christel **Lovis**, Murielle **Macchi**, Sylvianne **Mertenat**, Jean-Paul **Miserez**, Grégoire **Monin**, Dominique **Nusbaumer**, André **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Camille **Rebetez**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Philippe **Rottet**, Emilie **Schindelholz Aeschbacher**, Mehmet **Suvat**.

Sont excusés et remplacés

M. Alain Beuret est remplacé par M. Claude **Chèvre**
 M. Yves Bregnard est remplacé par M. Afrim **Ramnabaja**
 M. Besim Hoxha est remplacé par M. Laurent **Michel**
 Mme Paola Stanic est remplacée par M. Hervé **Schaller**
 M. Alain Steger est remplacé par M. Luc **Dobler**
 M. Pierre-Alain Voisard est remplacé par M. Didier **Schaller**

Conseil communal

- M. Pierre **Kohler**, Mairie et Département des finances
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement
- M. Jean-Yves **Gentil**, Département de l'énergie et des eaux

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
 M. Gilles **Loutenbach**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 21 DU 27 OCTOBRE 2014

Le procès-verbal no 21 du 27 octobre 2014 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, demande si certains citoyens delémontains bénéficient de forfaits fiscaux et si l'acceptation de l'initiative populaire "Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux)" péjorerait les rentrées d'impôts de la Ville.

M. Pierre Kohler, maire, indique que les conséquences de cette initiative pour Delémont seraient minimales, de l'ordre de quelques dizaines de milliers de francs. Les deux autres objets, à savoir l'initiative "Halte à la surpopulation - Oui à la préservation durable des ressources naturelles", et "Sauvez l'or de la Suisse (Initiative sur l'or)" auraient un impact plus important sur les finances communales.

M. Dominique Baettig n'est pas satisfait.

M. Dominique Nusbaumer, PDC-JDC, revenant sur la décision du Conseil fédéral d'implanter à Delémont la Division Alcool et Tabac, anciennement Régie fédérale des alcools, souhaite un complément d'information du Conseil communal à ce sujet, notamment l'influence économique sur la Ville et les implications pour la collectivité.

M. Pierre Kohler, maire, rappelle la venue du Conseil fédéral à Delémont en novembre 2010. A cette occasion, M. Kohler avait sollicité l'implantation dans la capitale d'une unité administrative fédérale, éventuellement la Régie fédérale des alcools, en cours de restructuration à l'époque, tenant compte de la problématique liée à la privatisation d'Alcosuisse. La constitution d'un dossier par le Canton, avec l'appui des parlementaires fédéraux, a incité le Conseil fédéral à opter pour le site de Delémont, ce dont se réjouit l'Exécutif. L'unité pourrait être implantée dans les actuels locaux de la Poste à la gare ou au siège de la Haute Ecole à la rue de la Jeunesse, par exemple. Entre 40 et 60 emplois fédéraux pourraient être créés d'ici 2018 et la population delémontaine pourrait s'accroître.

M. Dominique Nusbaumer est satisfait.

M. Dominique Nusbaumer, PDC-JDC, regrette la nouvelle dénomination du futur Campus tertiaire à la Gare, appelé "Strate-J", estimant que les lieux importants de Delémont doivent être clairement identifiables. Il demande au Conseil communal s'il a été associé à ce choix et s'il accepterait d'intervenir auprès du Canton pour qu'il maintienne l'appellation précédente, Campus, assimilée par toute la population, et qu'il choisisse un graphisme correspondant au lieu de formation.

M. Pierre Kohler, maire, lui aussi étonné de cette nouvelle appellation qui ne reflète pas le futur lieu d'études, indique que le Conseil communal n'a pas été consulté à ce sujet. Il utilisera la présente intervention pour contacter le Canton et suggérer de maintenir le terme de "Campus de Delémont".

M. Dominique Nusbaumer est satisfait.

5. MESSAGE AU CORPS ÉLECTORAL CONCERNANT L'AUTORISATION DE VENTE DE 5'242 M2 DU FEUILLET COMMUNAL NO 603 SUR LEQUEL A ÉTÉ RÉALISÉ LE PROJET DE LA JARDINERIE POUR UN MONTANT DE FR. 4'000'000.- / 2E LECTURE

M. Pierre Kohler, maire, présente ce nouveau message, refusé antérieurement par une égalité de voix du Conseil de Ville. Le document explique l'ensemble des démarches ayant eu lieu dans le cadre de ce projet, que le Conseil communal avait par ailleurs décrit aux commissions concernées. M. Kohler rappelle le rôle de facilitateur des Autorités dans ce cadre, en rachetant le terrain à l'entreprise Matériaux Sabag SA et, parallèlement, en cherchant des investisseurs. Un pacte d'emption leur octroie le droit de racheter le terrain en tout temps, au prix de Fr. 4'000'000.-, ce qu'ils souhaitent. Les intérêts publics seront préservés étant donné que les accès seront maintenus (parking et chemins). La rentrée financière permettra de diminuer en partie la dette communale, des amortissements de l'ordre de Fr. 2'000'000.- sur le crédit ad hoc ayant déjà été réalisés.

M. Julien Crevoisier, PLR, informe que son groupe acceptera ce message, étant favorable à la vente du terrain, la Ville ayant eu un rôle stratégique en acquérant le terrain et en le mettant à la disposition des promoteurs pour la réalisation du bâtiment. Par ailleurs, même si la vente permettra de diminuer la dette, M. Crevoisier proposera d'affecter le gain comptable de Fr. 2'000'000.- à un fonds pour le développement stratégique de Delémont.

M. Dominique Nusbaumer, PDC-JDC, rapporte que son groupe est favorable à cette vente, estimant que le peuple doit se prononcer sur cet objet vu son engagement favorable lors de l'acquisition du terrain. Il lui appartient également de confirmer son acceptation de la promesse de constitution du pacte d'emption, prévoyant la possibilité, pour les promoteurs, d'acquérir le terrain sur lequel le projet de La Jardinerie a été réalisé, à la satisfaction des Autorités.

M. Jude Schindelholz, PS, rappelant le refus antérieur du Parti socialiste quant à cette vente, estime toujours pertinent pour la Ville de conserver ce terrain, vu son emplacement, vu de plus sa rentabilité au plan financier. Toutefois, les nouveaux éléments cités dans le message précisent que la vente du terrain faisait partie des négociations menées entre le Conseil communal et le promoteur, dont le pacte d'emption fait l'objet. M. Schindelholz regrette que ces informations primordiales n'aient pas été indiquées dans le message précédent, lequel n'indiquait pas non plus l'existence du droit d'emption, même si le message au peuple de 2010 l'indiquait, mais de manière peu claire, à son sens. Ce sujet a fait l'objet de nombreux débats au sein du groupe, certains ayant interprété que la Commune bénéficiait elle-même du pacte d'emption. Aussi, comme ce pacte est en faveur du promoteur, M. Schindelholz ne comprend pas en quoi les intérêts publics seront préservés. Selon lui, il n'était pas évident pour la population de comprendre les conséquences du droit d'emption en 2010. A ce jour, même si le groupe socialiste reste partagé quant à cette vente, il accepte de permettre à la population de se prononcer sur ce message qui, grâce à son intervention en juin dernier, comporte toutes les informations nécessaires à sa prise de position.

M. Pierre Kohler, maire, rappelle que toutes les explications avaient été fournies aux commissions et au Conseil de Ville. En outre, il met en exergue le pacte d'emption, qui ne peut porter que sur un objet existant. Comme le bâtiment n'existait pas en 2010, le pacte a donc été réalisé sur le terrain.

M. Julien Crevoisier, PLR, propose d'affecter le gain comptable de Fr. 2'000'000.- à un fonds de développement stratégique de la Ville et de modifier la dernière phrase du chapitre 1 comme suit : "Cette transaction immobilière rapportera à la Ville de Delémont une recette de Fr. 4'000'000.-, qui sera affectée à la diminution de la dette et dont le gain comptable de Fr. 2'000'000.- sera affecté à un fonds de développement stratégique de la Ville."

M. Pierre Kohler, maire, indique que le Conseil communal s'oppose à cette proposition, vu qu'il envisage d'amortir l'ensemble du gain. D'autre part, ce fonds ne pourrait pas être utilisé pour les futurs projets de la Ville, comme celui des crèches et écoles.

DECISION : la proposition de M. Julien Crevoisier est rejetée par 24 voix contre 4.

DECISION : le message au Corps électoral concernant l'autorisation de vente de 5'242 m² du feuillet communal no 603 sur lequel a été réalisé le projet de La Jardinerie pour un montant de Fr. 4'000'000.- est accepté par 26 voix, sans avis contraire.

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LA VIDÉOSURVEILLANCE

M. Pierre Kohler, maire, met en évidence les problèmes liés à la vidéosurveillance en ce qui concerne le respect de la liberté individuelle et la sphère privée. Toutefois, de nombreuses incivilités - qui ont d'ailleurs fait l'objet d'interventions du Législatif - se produisent depuis quelques années sur des lieux publics,

comme la vélostation, censée garantir la sécurité des cycles. Ces déprédations incitent le Conseil communal à installer des caméras dans des endroits sensibles uniquement et indiqués dans le règlement, une fois celui-ci accepté, condition préalable à la vidéosurveillance. Le Préposé à la protection des données a avalisé ce règlement de vidéosurveillance, pour lequel les sites retenus sont la gare, les écoles, les places de jeux ou les écopoints, qui font régulièrement l'objet de dégâts considérables. Par ailleurs, à titre d'exemple, M. Kohler indique que la Justice avait ordonné la pose de caméras aux abords du pont de la RDU, qui avait permis d'appréhender les auteurs de tags.

M. Kohler souligne que cette procédure sera contrôlée par la Police qui pourra, en cas d'incivilités ou d'agressions, visionner les enregistrements. Aucun agent ne sera affecté en permanence à la surveillance en direct, ce que le système prévu ne permet de toute manière pas, et les enregistrements seront effacés après quelques jours.

Mme Murielle Macchi, PS, regrettant le peu de statistiques fournies par le Conseil communal, rappelle que l'intervention du Conseil de Ville au sujet de la vidéosurveillance ne demandait pas l'introduction de caméras mais uniquement si elle était pratiquée par la Ville et dans quelles conditions. A son sens, la Ville aurait dû attendre les résultats de la révision cantonale de la Loi sur la police, qui aborde entre autres la vidéosurveillance, afin de ne pas mettre en place un règlement contraire à la législation supérieure.

Mme Macchi craint qu'une attention trop importante soit accordée à la préservation des biens publics par rapport à la protection de la personnalité, si le but est d'éviter les déprédations, les vols et les souillures. La vidéosurveillance sert à garantir la sécurité mais elle devrait avoir un effet préventif, alors que le projet du Conseil communal la prévoit surtout pour servir de preuve en cas d'infractions. En outre, elle s'étonne qu'aucune statistique d'incivilités ne soit mentionnée dans le message, notamment le type d'atteintes (à la personne ou au patrimoine) et leur évolution. Des statistiques des cinq dernières années devraient exister pour chaque lieu, par exemple le genre, le nombre et la localisation des déprédations, vols, nuisances ou agressions, mis en parallèle avec les mesures de répression et de prévention de la Police locale et du service de sécurité introduit en 2010. Vu la mesure sensible que représente la vidéosurveillance, qui pourrait porter une atteinte directe à la vie privée, Mme Macchi souhaite pouvoir décider en toute connaissance de cause de la pertinence ou non de ce système sur les sites prévus. Par ailleurs, elle proposera dans la discussion de détail que le règlement les cite également. S'agissant de la gare, elle accepte que soient précisés les ascenseurs et la vélostation mais elle refuse que les abords immédiats soient mentionnés, préférant la citation des espaces sous la marquise des CFF, plus précise. En ce qui concerne les places de jeux, elle refuse l'installation de la vidéosurveillance sans que soient précisées, pour chaque site, la nature, la fréquence et l'évolution des incivilités et les mesures à prendre. Selon elle, le règlement doit aussi faire état d'une liste des places de jeux surveillées par caméra. De même, Mme Macchi invite le Conseil communal à lister les immeubles qui seront équipés, afin d'éviter toute confusion. En ce qui concerne les écoles, elles devraient elles aussi être énumérées dans le règlement, si elles rencontrent des difficultés.

De l'avis de Mme Macchi, le Conseil communal aurait pu distinguer les mesures déjà en place des mesures futures, rappelant l'introduction en 2010 du service de sécurité, avec pour mission la surveillance des écopoints. Elle se demande si les mesures en place doivent être renforcées et quels secteurs elles concerneront. En outre, d'autres mesures ayant fait leurs preuves ailleurs ne sont pas prévues, comme la limitation de l'accès à l'alcool en soirée à la gare, le contrôle des établissements qui en vendent, la prévention par un animateur de rue hors murs ou le partage des charges entre la Ville et les restaurateurs ou organisateurs de manifestations. A ce sujet, Mme Macchi relève que seul le SAS fait l'objet de mesures spécifiques que la Commune pourrait étendre à d'autres organisateurs. En conclusion, Mme Macchi invite à établir la nécessité de la vidéosurveillance, le message se basant uniquement sur des considérations générales, insuffisantes selon elle pour démontrer l'intérêt public à adopter ce règlement, mis à part pour la gare et certains bâtiments administratifs, pour lesquels son groupe accepte d'entrer en matière. De plus, seuls les agents de police devraient être habilités à visionner les enregistrements, au lieu du Conseil communal dans son ensemble, la Police étant à même de dénoncer au Ministère public les comportements pénalement répréhensibles. A son sens, le Conseil communal n'a pas à juger de l'opportunité de l'ouverture de telles procédures, mais le Maire en sera informé.

M. Christophe Günter, PLR, relève que, même si la vidéosurveillance n'évite pas les incivilités, elle a un effet dissuasif. Dans un but de respect envers les citoyens se conformant aux règles de savoir-vivre, la Ville se doit de prendre toute mesure visant à éviter tout comportement excessif. A son sens, l'introduction de la vidéosurveillance nécessite une réglementation définissant les accès aux données et leur utilisation, exigences auxquelles le règlement soumis répond. Pour ces raisons, le groupe PLR l'acceptera.

M. Afrim Ramnabaja, PDC-JDC, rapporte que son groupe soutiendra cette proposition, qui permettra d'appréhender des délinquants, ce qu'attendent les victimes. Gérant d'un établissement public en Vieille Ville depuis deux ans, il a installé des caméras ayant conduit à la résolution de nombreux problèmes, comme les bagarres, les vols et les dégradations.

M. André Parrat, CS•POP•Verts, estime que le règlement proposé va à l'encontre de ses convictions humaines, raison pour laquelle le groupe est très partagé s'agissant de ce dossier. Faisant l'historique des démarches réalisées depuis cinq ans, M. Parrat comprend l'initiative du Conseil communal, dont il regrette qu'elle ne soit pas étayée de données chiffrées, et il craint de voir de nombreuses caméras installées dans différents endroits de Delémont. En outre, il refuse que le message parle de "groupe nuisible" et suggère de le remplacer par "groupe qui le nécessite". M. Parrat regrette de constater que les propositions visant à lutter contre les incivilités et l'insécurité relèvent de la Police plutôt que de travailleurs sociaux hors murs.

M. Philippe Rottet, UDC•UDF•sp, rappelant l'intervention de son groupe demandant la pose de caméras, souligne l'accord du Préposé à la protection des données avec cette proposition de règlement, mais avec des nuances. A son avis, chaque refus de ce préposé est en faveur des délinquants. Répondant à Mme Macchi s'agissant de l'atteinte à la liberté personnelle, il relève que tout citoyen se rendant à la Poste, dans une banque ou dans une grande surface y est filmé. doutant que Mme Macchi ne prenne la défense du plus grand nombre, M. Rottet invite à accepter ce règlement.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, relève l'avis de la population, qui souhaite des mesures contre les déprédations, la vidéosurveillance étant prévue à l'art. 1 du règlement pour autant qu'aucune autre mesure plus adéquate n'existe. Par ailleurs, d'autres mesures sont envisageables, même si elles sont insuffisantes. M. Miserez cite les déprédations survenues récemment en Vieille Ville, qui nécessitent une démarche supplémentaire. A son sens, la protection de la personnalité n'existe pas pour celles et ceux qui ne respectent pas les biens de la communauté. Quant aux modifications de règlement que le groupe socialiste proposera, M. Miserez apprécierait d'en disposer à l'avance, n'étant pas juriste pour statuer sur des suggestions en la matière. Dans le doute, son groupe se positionnera en faveur de la proposition du Conseil communal en matière de caméras, qui ne résoudra pas tous les problèmes d'incivilités.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, rappelant la fonction de prévention et de dissuasion importante de la vidéosurveillance, est d'avis que ce dispositif ne diminuera pas la violence ou les incivilités. Quant aux statistiques, elles ne lui semblent pas indispensables, étant d'avis que la tolérance zéro doit s'appliquer pour les problèmes liés à l'insécurité, aux incivilités ou au respect de l'autre. Les auteurs d'actes répréhensibles doivent savoir qu'ils seront filmés et qu'une procédure à leur rencontre pourrait démarrer.

Mme Murielle Macchi, PS, non opposée à la vidéosurveillance, souhaite une précision quant aux lieux d'installation des caméras de manière à évaluer leur pertinence ultérieurement, comme le prévoit le règlement. De plus, les mesures à prendre pourraient être différentes selon le type d'incivilité. Quant aux modifications qu'elle proposera, elle les estime mineures et ne nécessitant pas des connaissances juridiques. Elles concerneront le rôle de la Police locale, organe compétent pour les procédures judiciaires au lieu des Autorités politiques, et la précision de lieux d'implantation des caméras.

M. Pierre Kohler, maire, met en exergue le but de la vidéosurveillance, consistant à protéger les citoyens et les biens, comme le précise l'art. 1 du règlement, qui est conforme à la législation supérieure, vérifiée par le Préposé à la protection des données. Même si la Ville ne dispose pas de statistiques précises quant aux incivilités, elles sont relevées en fin de semaine par la Police et ne font qu'augmenter. Il regrette les déprédations occasionnées à la vélostation, dont la construction a nécessité un investissement financier conséquent. De l'avis de M. Kohler, la sécurité mérite d'être améliorée à Delémont, par la prévention à l'aide de la vidéosurveillance, parallèlement à d'autres mesures mises en place peu à peu depuis plusieurs années. En effet, en plus de l'engagement d'un agent de police, le Conseil communal a accepté l'engagement d'un travailleur de rue pendant quelques mois, poste qui pourrait être pérennisé.

D'autre part, M. Kohler indique que les caméras ne seront pas disséminées dans la ville mais installées aux endroits critiques. Elles seront clairement indiquées afin d'avoir un effet dissuasif. Quant aux plaintes, M. Kohler souligne que seul le Conseil communal est compétent pour déposer une plainte en cas de déprédations sur les lieux appartenant à la Commune. Une évaluation sera faite dans trois ans. Persuadé de la sécurité accrue qu'induit la vidéosurveillance, M. Kohler estime que des caméras devraient être installées en premier lieu sur les places de jeux, ce qui incitera à déposer plainte en cas de violence sur un enfant, notamment.

M. Marc Ribeaud, PS, estime les propos de M. Kohler incohérents avec le message, étant donné qu'en cas de violence, la caméra ne détectera que des mouvements. Le contrôle des places de jeux nécessiterait en permanence un collaborateur devant les écrans. D'autre part, M. Ribeaud souhaite connaître les expériences vécues à Lausanne ou à Genève s'agissant de la vidéosurveillance. La Ville les a-t-elle prises en considération dans l'établissement de son règlement ?

Mme Murielle Macchi, PS, suggère de modifier l'art. 2 al. 1, 2 et 3 du règlement et de stipuler, en qualité d'autorité responsable, non pas le Conseil communal mais la Police locale, cette dernière décidant de l'ouverture d'une procédure administrative ou pénale.

M. Pierre Kohler, maire, rappelle le rôle du Conseil communal, dont les membres sont assermentés tout comme les agents de police, de veiller à l'application des lois. Il suggère de maintenir l'art. 2 tel que proposé.

DECISION : la proposition de Mme Murielle Macchi est refusée par 22 contre 17.

Mme Murielle Macchi, PS, demande de formuler l'art. 3 al. 2, premier tiret comme suit : "les ascenseurs de la gare CFF, les espaces sous la marquise de la gare CFF, la vélostation, l'Hôtel de Ville, le Centre des SID, le Centre sportif". S'agissant des places de jeux et des espaces extérieurs des écoles, elle souhaite que soient précisés les sites à mettre sous vidéosurveillance. Dans le cas contraire, elle propose de ne prévoir aucune caméra.

M. Sébastien Lapaire, PS, met en évidence les places de stationnement 15 minutes difficilement contrôlables par la Police. Aussi, et à titre personnel, il propose d'ajouter à l'al. 2 un paragraphe stipulant "les places de stationnement à courte durée, 15 minutes".

M. André Parrat, CS•POP•Verts, rappelant la constante diminution du nombre d'employés CFF à la gare, se demande s'il revient à la Ville d'installer des caméras de surveillance dans cette régie fédérale.

M. Dominique Nusbaumer, PDC-JDC, estime inopportun de lister précisément dans ce règlement les sites qui seront sous vidéosurveillance. En effet, l'ouverture de tout nouvel espace public nécessiterait une modification du règlement. Il invite à faire confiance au Conseil communal pour prendre toute décision utile.

M. Pierre Kohler, maire, propose de rejeter la proposition de Mme Macchi, d'autant que le nord de la gare deviendra certainement une zone piétonne dans quelques mois. Toutes les places de jeux ne seront pas équipées de caméras mais les installations pourraient être déplacées sur différents sites. De ce fait, les inscrire impliquerait de trop nombreuses modifications de règlement. Revenant sur les propos de M. Ribeaud, M. Kohler indique, à titre d'exemple, qu'en cas d'attentat à la pudeur, la caméra fournira une preuve permettant de confirmer les déclarations de l'enfant.

M. Kohler suggère également de rejeter la proposition de M. Lapaire, vu que l'infraction en cause ne constitue pas un grave délit et que le stationnement de courte durée peut être contrôlé par la Police. Finalement, les CFF ne peuvent pas installer de caméras en cas d'absence d'un règlement communal ad hoc. La vidéosurveillance sera donc installée en collaboration avec cette régie.

DECISION : la proposition de Mme Murielle Macchi est refusée par 22 contre 16.

DECISION : la proposition de M. Sébastien Lapaire est refusée par 22 contre 6.

Mme Murielle Macchi, PS, propose de rédiger l'art. 5 al. 4 comme suit : "Les images sur lesquelles figurent les auteurs présumés d'une infraction peuvent être visionnées par le Conseil communal dans son ensemble afin de juger de l'opportunité de l'ouverture de procédures judiciaires et/ou administratives". Selon les renseignements du Commissaire, la Police a l'obligation d'ouvrir une procédure s'il y a infraction.

M. Marc Ribeaud, PS, n'imagine pas que le Conseil communal se réunisse pour visionner un enregistrement, d'autant qu'il sera effacé après 96 heures. Les propositions du groupe socialiste visent à accepter un règlement cohérent dans son ensemble.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, relève que le règlement ne stipule pas le visionnement des enregistrements par l'ensemble de l'Exécutif, mais par l'Exécutif, compétent pour déléguer certaines affaires.

M. Marc Ribeaud, PS, confirme que l'art. 5 al. 4 le stipule.

M. Pierre Kohler, maire, répète qu'en cas d'infractions ou de dégâts constatés, la Police visionnera les images et dénoncera l'infraction mais il estime important que le Conseil communal ait accès aux enregistrements, dans certains cas. M. Kohler regrette l'absence de proximité entre les élus et la gestion d'une ville, trop souvent confiée aux fonctionnaires, alors que les élus ont l'obligation de gérer la commune et de faire respecter les lois. A ce titre, le Commissaire de police rapporte régulièrement sur les déprédations. M. Kohler déplore et trouve grave qu'une plus grande confiance soit accordée à la Police locale plutôt qu'au Conseil communal, ce qu'il considère comme une défiance envers l'Exécutif.

DECISION : la proposition de Mme Murielle Macchi est refusée par 21 contre 12.

Mme Murielle Macchi, PS, propose de modifier les art. 6 al. 2 et 7 al. 3 et de remplacer "le Conseil communal" par "la Police locale".

M. Marc Ribeaud, PS, souligne que son groupe émet des suggestions relevant de la séparation des pouvoirs, qu'il considère comme étant l'un des grands principes de gestion de la démocratie. Rattachant la Police locale à la Justice, il entend la rendre plus efficace et ne pas mélanger les rôles, afin d'éviter que le Conseil communal fasse l'objet de pressions en cas de délit.

M. Pierre Kohler, maire, invite à rejeter ces propositions vu que l'autorité responsable est le Conseil communal et non la Police locale. De plus, il précise, s'agissant de la séparation des pouvoirs, que l'Administration fait partie de l'Exécutif, alors que le pouvoir judiciaire n'existe pas au niveau communal. A son sens, le groupe socialiste conçoit de façon erronée le fonctionnement de l'actuel Conseil communal.

Mme Murielle Macchi, PS, retire sa proposition.

M. Jude Schindelholz, PS, estime que le règlement doit mentionner qu'en cas de délit ou d'infraction, les images sont conservées au-delà de 96 heures.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, indique que la durée de 96 heures au plus relève d'une base légale. Cette limite pose problème étant donné que les victimes de certains actes portent plainte au-delà de ce délai, c'est-à-dire après effacement des enregistrements. Aussi, M. Baettig demande si, à des conditions déterminées, les images d'un acte délictueux contre des personnes pourraient être conservées plus longtemps, craignant que les biens et bâtiments soient mieux protégés que les citoyens.

M. Pierre Kohler, maire, relève que cette durée permet aussi d'assurer la population que les enregistrements ne pourront pas être utilisés ultérieurement. En cas de délit, la Justice pourra conserver les images au-delà de la limite. Toutefois, M. Kohler propose de compléter l'art. 9 al. 1 par "sauf décision judiciaire".

DECISION : la proposition de M. Jude Schindelholz d'ajouter à l'art. 9 al.1 "... de 96 heures, sauf décision judiciaire" est acceptée par 30 contre 1.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, retire sa proposition.

Mme Murielle Macchi, PS, demande une suspension de séance.

DECISION : la suspension de séance est acceptée.

DECISION : le Règlement communal sur la vidéosurveillance est accepté par 26 voix contre 10.

7. **CRÉDIT-CADRE 2015-2019 DE FR. 1'800'000.- POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE DE NIVEAU DE TENSION 5 (16'000 V)**
8. **CRÉDIT-CADRE 2015-2019 DE FR. 400'000.- POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE DE NIVEAU DE TENSION 6 (TRANSFORMATEURS)**
9. **CRÉDIT-CADRE 2015-2019 DE FR. 1'600'000.- POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE DE NIVEAU DE TENSION 7 (400 V)**
10. **CRÉDIT-CADRE 2015-2019 DE FR. 1'200'000.- POUR L'ENTRETIEN ET LA GESTION DES COMPTEURS ÉLECTRIQUES**

M. Jean-Yves Gentil présente les quatre crédits concernant des mises en conformité, au niveau comptable, des réseaux et compteurs selon les nouvelles exigences de la Commission fédérale de l'électricité (EiCom). En l'occurrence, les investissements ne figurent plus dans le compte de fonctionnement mais sont activés à long terme dans les charges d'intérêt et d'amortissement.

Ces différentes adaptations, totalisant quelque cinq millions de francs, sont présentées dans quatre crédits non pas pour éviter une votation populaire mais par souci de transparence, en fonction des divers tarifs s'appliquant au niveau de tension spécifique. Ainsi, les investissements seront affectés par niveau de réseau aux différents tarifs de manière transparente, pour la comptabilité analytique et financière, comme le requiert l'EiCom. Cette dernière exige également une séparation des coûts pour les compteurs. Ces changements n'auront aucune incidence pour les clients des Services industriels, les investissements étant activés dans les rubriques des intérêts et amortissements et supprimés dans les rubriques d'entretien. Le budget communal 2015 en tient également compte.

D'autre part, M. Gentil met en évidence le montant des crédits individuels, qui est supérieur à la diminution des rubriques du compte de fonctionnement. Cette différence est due à la stratégie des Services industriels

qui souhaitent à moyen terme accroître à 60 % le taux de modernité du réseau, actuellement situé à 52 %, contre 39 % en 2004. A titre d'exemple, M. Gentil indique que les contrôles systématiques du réseau effectués depuis 10 ans révèlent une diminution considérable du nombre de pannes et surtout leur gravité, ce qui se répercute également sur les comptes, comme le démontre la baisse continue de la rubrique *Désagréments subis*. De même, cette pratique offre une plus large marge de manœuvre pour éventuellement lisser les prix d'utilisation du réseau.

S'agissant en particulier du crédit relatif aux compteurs, il anticipe l'arrivée, en 2015-2016, du Smart metering, dispositif permettant de relever les compteurs à distance, ce qui facilitera la tâche du releveur d'index et évitera les désagréments subis par les clients.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, craint que la dépense globale ait été répartie en quatre crédits pour éviter l'approbation du peuple. De plus, il souhaite connaître les raisons de cette mise en conformité exigée par l'EICoM. Finalement, s'il s'agit d'un artifice comptable, M. Baettig s'interroge sur la nécessité, pour le Conseil de Ville, de se prononcer sur une évidence.

M. Christophe Günter, PLR, souligne que les crédits ne concernent que l'entretien du réseau et non le raccord de nouveaux clients ou le renforcement d'une ligne. Ils permettent de mettre en place une stratégie d'entretien sur une durée déterminée, ce qui correspond aux attentes du groupe PLR en matière de gestion réfléchie et responsable. Par ailleurs, les montants des crédits relèvent de calculs sur des valeurs d'expérience, sur une planification préalable, et seront intégrés dans le calcul du prix du réseau, contrôlé par l'EICoM. En conclusion, M. Günter indique que son groupe soutiendra ces crédits.

M. Jean-Yves Gentil, répondant à M. Baettig, met en exergue la transparence avec laquelle les Services industriels taxent leur réseau et déterminent le prix de l'électricité. Ne comprenant pas ce raisonnement, M. Gentil rappelle que les changements relèvent non pas d'un artifice comptable mais d'une obligation fédérale et légale à laquelle se conforment les Services industriels, qui contribuent de manière considérable au profit de la ville et au confort de ses habitants.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, avec un avis contraire.

DECISION : le crédit-cadre 2015-2019 de Fr. 1'800'000.- pour l'entretien du réseau électrique de niveau de tension 5 (16'000 V) est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

DECISION : le crédit-cadre 2015-2019 de Fr. 400'000.- pour l'entretien du réseau électrique de niveau de tension 6 (transformateurs) est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

DECISION : le crédit-cadre 2015-2019 de Fr. 1'600'000.- pour l'entretien du réseau électrique de niveau de tension 7 (400 V) est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

DECISION : le crédit-cadre 2015-2019 de Fr. 1'200'000.- pour l'entretien et la gestion des compteurs électriques est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

11. **BUDGET COMMUNAL 2015**

M. Pierre Kohler, maire, présente ce budget, qui prévoit un bénéfice de Fr. 408'000.-. M. Kohler s'en réjouit et adresse ses remerciements au Conseil de Ville qui a soutenu l'Exécutif dans ses décisions visant la maîtrise des charges de fonctionnement, de même que les fonctionnaires pour leurs efforts. Le développement de la ville dans les domaines culturel, social, éducatif et sportif y a également contribué, de même que celui de la zone industrielle. Toutefois, M. Kohler souligne que ce résultat est aussi dû aux mesures cantonales Opti-Ma qui préconisent le report d'une année de la diminution fiscale (environ Fr. 400'000.- pour Delémont).

M. Kohler souligne que le budget 2015 accorde une grande importance à la culture, près d'un demi-million de francs étant destiné à ce secteur, dépense que la Ville peut octroyer vu sa gestion des ressources financières. A ce sujet, il informe qu'il ne participera pas aux débats du Conseil de Ville s'agissant du Festival et de la Maison de la BD, étant donné que la Fondation Rosinski a choisi un bâtiment appartenant à l'une de ses sociétés. Par ailleurs, ces deux projets culturels permettront à la Ville de se faire connaître sur la scène internationale, ce musée étant le premier du Jura au niveau international. Il permettra aussi aux jeunes créateurs jurassiens et suisses de venir à Delémont pour montrer leur travail. La concrétisation de ce projet démontrera que des grandes choses peuvent être réalisées avec des moyens limités et positionnera Delémont aux niveaux national et international.

M. Kohler rappelle l'accueil peu favorable réservé à l'époque au festival *De Delémont à Hollywood*, aujourd'hui entièrement reconnu. Le projet du CREA avait généré les mêmes doutes alors qu'il sera

présenté prochainement. Devisé à plus de 100 millions de francs, il est de compétence cantonale, la Ville ne s'engageant que par la cession du terrain du Ticle. Le reste du financement sera assuré par le Canton et des associations, comme le CCRD, pourraient avoir recours à cette infrastructure. Parallèlement au budget lié à la culture, M. Kohler souligne que le secteur social prévoit des dépenses de quelque 9,5 millions de francs (un million de plus qu'en 2014). Il invite donc à accepter ce budget, qui prévoit Fr. 104'307'010.- de charges contre Fr. 104'715'010.- de revenus.

M. Alphonse Poupon, PS, président de la Commission des finances, informe qu'elle a préavisé favorablement le budget. Si les comptes de fonctionnement présentent un bénéfice de Fr. 408'000.-, la dette augmentera de 1,26 million de francs, ce qui dégage un degré de financement à 75 %. Il se situera pour 2016 à 2018 à 60 %, vu l'augmentation annuelle de la dette de près de deux millions de francs. En ce qui concerne la culture, la commission relève que des inconnues existent encore pour le fonctionnement du Centre suisse de la BD, dont les coûts pourraient augmenter, sachant que la diminution annuelle d'impôts de 1 % sera à nouveau effective en 2016.

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, se réjouissant du résultat présenté, s'interroge sur la communication de la Ville, rappelant les discussions liées au budget 2014 et l'annonce de la détérioration probable des budgets suivants. Accueillant favorablement le soutien supplémentaire aux institutions culturelles et les nouveaux projets, il met en exergue le report d'une année de la baisse fiscale décidée par le Canton, en regrettant que ce gel n'ait pas été un préalable aux discussions sur les économies cantonales. Pour l'heure, M. Rebetez se dit enthousiaste en raison du soutien supplémentaire au domaine de la culture et il salue la politique décidée par la Ville. En particulier, le Centre et le Festival de la BD sont attendus et renforceront l'attractivité de la région et sa qualité de vie. Quant au CREA, même si la Ville ne participera au projet que par la cession de terrain, elle devra aussi sans aucun doute contribuer à son exploitation, de l'avis de M. Rebetez, qui déplore que la politique culturelle n'en fasse pas mention.

En dernier lieu, M. Rebetez estime que d'autres efforts doivent être consentis en matière de développement des crèches, des écoles et du lien social. Son groupe soumettra des propositions pour que Delémont corresponde à l'image d'une ville sociale et culturelle que le Conseil communal souhaite lui conférer. Son groupe acceptera le budget 2015.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, invite à plus de modestie, le bénéfice prévisible ne représentant que 0.4 % de la somme totale du budget. Parallèlement aux démarches du Conseil communal et des chefs de service pour l'élaboration d'un budget, M. Miserez met en évidence les charges facturées ou versées par le Canton, que la Ville ne maîtrise pas. Ces données relèvent d'estimations et déterminent la ligne de conduite à suivre de près. Le budget comporte encore un dernier élément, permettant la mise en place d'une politique ou de réalisations hors budget d'investissement, destiné en 2015 à la culture. Le groupe PCSI y est favorable, considérant que les montants accordés au CCRD, au Musée jurassien d'art et d'histoire (MJAH) et au SAS font l'objet d'un accord basé sur un catalogue des prestations réciproques. De plus, les montants alloués comprennent la valeur locative des espaces mis à disposition, ce qui permet la comptabilisation complète des prestations fournies mais donne aussi une valeur de référence pour déterminer le prix licite des valeurs locatives pour des activités culturelles. S'agissant de la BD, les contributions sont clairement et durablement définies. De l'avis de M. Miserez, l'opportunité doit être saisie vu l'appui de dessinateurs connus sur lequel la Ville pourra compter. Le groupe PCSI soutiendra le budget 2015 et la nouvelle politique culturelle de la Ville, pour laquelle il remercie le Conseil communal et le service concerné.

M. Julien Crevoisier, PLR, se dit satisfait du résultat prévu pour cet exercice, tout en relevant qu'il est dû à la suspension de la baisse de 1 % de la fiscalité pour 2015. Soutenant les dépenses prévues pour la culture, il s'interroge toutefois sur le maintien des coûts envisagés pour les prochaines années. Relevant que l'endettement continuera à croître, il estime que ce problème est fondamental et principal en matière de finances. Dans ce domaine, un effort doit encore être mené. D'autre part, la concertation Canton-communes reste de mise, même si les mesures Opti-Ma ne toucheront pas les finances communales. En dernier lieu, il informe que son groupe acceptera l'entrée en matière.

Mme Karen Chevrolet, PDC-JDC, acceptant le budget, se félicite de son excédent de recettes, découlant de la maîtrise des charges en place depuis cinq ans, et remercie le Conseil communal et les collaborateurs pour leur travail. Elle relève également l'arrivée de personnes physiques et morales contribuant aussi à ce résultat, de même que les efforts ayant permis d'accroître de Fr. 400'000.- les dépenses en faveur de la culture, ce dont elle se réjouit. Soulignant le report de la baisse linéaire d'impôts, Mme Chevrolet invite à rester vigilant, la baisse de la dette communale restant un objectif. En effet, son groupe souhaite diminuer la part consacrée au paiement d'intérêts et augmenter celle destinée à des prestations et des projets importants pour les citoyens.

Mme Murielle Macchi, PS, félicitant le Conseil communal pour sa gestion des finances, rappelle toutefois l'endettement conséquent de la Ville, qui augmentera de 1,26 million de francs en 2015, même si cette

augmentation sera freinée de Fr. 408'000.-. De plus, l'investissement dans les milieux culturels locaux en difficulté lui semble juste, au contraire de celui lié à des projets sans garantie à moyen et long termes, qu'elle estime risqués. Mme Macchi met en évidence le million de francs de recettes découlant d'un partage d'impôts favorable, de la baisse de la participation à la RPT, de la baisse des intérêts de la dette et de la suspension de la baisse fiscale de 1 % pour 2015. Quant à l'autofinancement, il se situe, après la rectification des amortissements, à 67 %. S'agissant des nouvelles rentrées fiscales, alors que le Conseil communal les lie souvent à l'accroissement de la population, Mme Macchi relève que les prévisions de recettes d'impôts sur le revenu pour 2015 s'élèvent à 21,3 millions de francs contre 21,568 millions de francs dans les comptes 2013. Remerciant la fonction publique pour ses efforts, qui contribue au bon résultat du compte de fonctionnement, elle informe que son groupe acceptera le budget 2015.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, qualifie la stratégie de communication du Conseil communal d'innovante, en raison du bénéfice annoncé, alors que ces dernières années il annonçait un déficit pour un exercice se révélant finalement positif. A son sens, les résultats dépendent des circonstances plutôt que d'une stratégie ou d'une volonté politique et il attend les comptes pour connaître le résultat réel de l'exercice 2015. M. Baettig s'étonne fortement des charges de l'Action sociale et met en évidence de la dette communale, qui ne fait l'objet d'aucun changement de stratégie. Quant aux rubriques liées à la culture, elles ressemblent, selon lui, plus à du social déguisé qu'à un véritable investissement sur l'avenir, estimant que M. Rosinski n'est pas connu de la nouvelle génération et que les techniques actuelles remplaceront la bande dessinée. Finalement, son groupe acceptera l'entrée en matière.

M. André Parrat, CS•POP•Verts, s'agissant de l'Aide sociale, met en évidence la part de la population delémontaine en difficulté et qui doit être prise en charge. Rappelant le système de répartition des charges entre la Confédération, le Canton et les communes imposé par la droite, M. Parrat se dit persuadé que les mesures cantonales Opti-Ma auront des répercussions sur Delémont. A son sens, ce jeu de dominos doit cesser.

M. Pierre Kohler, maire, insiste sur ce résultat positif, qui n'est pas le fruit du hasard, tout en relevant que la Ville ne maîtrise pas toutes les dépenses. Les charges et rentrées fiscales ont été considérées selon la même méthode que pour les années antérieures. Même si ce budget est réjouissant, M. Kohler relève que l'attention portée aux finances doit être maintenue. Il rappelle également que la dette communale, que la vente du terrain de La Jardinerie permettra de diminuer, demeure au même niveau qu'il y a cinq ans, en dépit des nombreux investissements consentis dans les infrastructures. M. Kohler estime que Delémont est une ville sociale, les coûts dans ce domaine ayant augmenté de quelque 4 millions de francs en sept ans. Ce secteur comporte d'ailleurs une rubrique liée aux projets sociaux, alimentée de Fr. 120'000.- pour 2015, et un million de francs supplémentaires pour les crèches chaque année depuis 2013. Il compte sur le Législatif pour continuer à investir tout en maîtrisant la dette et reste persuadé de la quotité d'impôts communale pourra diminuer dans quelques années. Les intérêts de la dette diminuent étant donné que les emprunts ont été renouvelés sur 10 voire 15 ans, ce qui garantit des taux faibles, même s'ils sont plus élevés que ceux des emprunts à court terme.

Message du Conseil communal

M. Philippe Rottet, UDC•UDF•sp, relève que les salaires des fonctionnaires sont indexés selon l'indice de référence à 104,6 % depuis 2008, alors que ce dernier se situe actuellement à 103,3 %. Il était prévu que la compensation en faveur de l'employeur s'effectuerait durant les prochaines années, ce qui n'a pas été fait vu l'absence d'inflation. Comme les employés perçoivent indûment 1.3 % de salaire depuis plusieurs années, il souhaite savoir quand la situation sera rééquilibrée et demande si le taux de référence effectif ne devrait pas être appliqué pour 2015 ou 2016.

M. Pierre Kohler, maire, précise que l'accord signé avec les syndicats prévoyait que les salaires soient maintenus et que la différence soit compensée au cours des années suivantes. Ainsi, lorsque l'inflation augmentera, les salaires stagneront jusqu'à compensation totale. A ce sujet, M. Kohler rappelle que l'effort consenti par le personnel a permis de diminuer les charges de la Ville.

Compte de fonctionnement

Rubrique 0590.365.14 - Fondation BD Rosinski

M. Marc Ribeaud, PS, souhaite s'exprimer sur cette rubrique.

M. Pierre Kohler, maire, informe qu'il quitte la salle, étant concerné, comme dit antérieurement, par le projet en question.

M. Marc Ribeaud, PS, est d'avis que M. Kohler peut assister aux discussions, vu qu'il ne prend aucune décision.

M. Pierre Kohler, maire, maintient sa position, soulignant l'existence de lois et de règles éthiques qui l'incitent à se déporter.

M. Marc Ribeaud, PS, remerciant le Conseil communal pour la définition de sa nouvelle politique culturelle, met en exergue le fait que le groupe socialiste n'agit pas par envie ou avec de mauvaises intentions. Considérant ce projet comme étant séduisant, il suggère toutefois de réduire la rubrique ad hoc à Fr. 10'000.-, estimant prématuré, à ce stade, de lui attribuer Fr. 180'000.-. D'autre part, comme indiqué dans sa présentation de la politique culturelle, la fondation ne se limitera pas à la promotion des œuvres de Rosinski uniquement. De plus, il relève un souci de cohérence envers le CCRD, dont la Ville exige qu'il présente un contrat de prestations. A ce jour, la fondation Rosinski est dotée d'une seule œuvre de Fr. 10'000.- alors que le projet communal vise d'autres ambitions. Il invite à attendre l'enregistrement légal de la fondation pour prendre une décision globale quant à ce projet, comme cela a été le cas pour le MJAH ou l'Ecole jurassienne et conservatoire de musique (EJCM). Par ailleurs, M. Ribeaud estime l'ampleur du projet de BD identique à celle du MJAH et les deux institutions dépendront d'un apport communal et de ressources externes.

M. Ribeaud invite les partis à suivre sa proposition, d'autant que le crédit relatif à la scénographie n'a pas encore été alloué. Le projet pourrait du reste faire l'objet d'un référendum contre la décision du Conseil de Ville. Il suggère d'attendre la création de la fondation pour soumettre une proposition au Conseil de Ville, ce dernier ne pouvant pas se prononcer sur la pertinence et la viabilité d'un projet à ce jour inachevé.

M. Dominique Nusbaumer, PDC-JDC, met en exergue la notoriété que ce projet apportera à la ville, qui ne se réalisera pas au détriment d'autres engagements. Elle attirera l'intérêt et favorisera les échanges, comme ce fut le cas pour le projet d'agglomération de Delémont, suite auquel des investisseurs extérieurs se sont fait connaître et des aides financières ont été fournies par la Confédération. De l'avis de M. Nusbaumer, ce projet lié à la bande dessinée permettra à la ville de se profiler dans un créneau encore disponible, comme Delémont l'a réalisé avec le festival *Notes d'Equinoxe* ou *De Delémont à Hollywood*. Véhiculant une image positive au-delà des frontières nationales, ce projet concerne la bande dessinée qui met en réseau certaines valeurs et le potentiel de valorisation de la ville. Félicitant le Conseil communal pour ses initiatives et ses démarches, M. Nusbaumer met en évidence le bâtiment emblématique choisi pour la fondation. Pour ces raisons, il invite le Conseil de Ville à soutenir ce projet et son budget.

M. Jude Schindelholz, PS, relevant que la Ville, par ce projet, s'engagera sans doute à long terme, met en évidence les difficultés de financer les institutions culturelles avec les sommes prévues au budget. A son avis, la Ville doit être consciente qu'elle s'engage pour une dépense annuelle considérable pour cette fondation. Aussi, il souhaite des garanties s'agissant des coûts, qui ont fait l'objet d'une estimation uniquement lors de la présentation de la politique culturelle.

Rubrique 0590 - Contribution instruction culture et sport

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, rappelant les discussions au Conseil de Ville et à la Commission de la culture relatives aux difficultés rencontrées par les institutions culturelles delémontaines, se réjouit des choix opérés par le Conseil communal. Soutenant le projet de Maison de la BD, M. Rebetez indique qu'il est attendu par les milieux concernés, 5'000 bandes dessinées étant éditées chaque année en Francophonie. M. Rebetez rapporte également l'enthousiasme de la Commission de la culture quant à la nouvelle politique culturelle et estime opportun pour Delémont de se profiler comme ville de la BD. Quant au CREA, cette commission souhaite que la Municipalité s'engage comme partenaire s'agissant de l'exploitation de l'infrastructure, ce qui nécessitera sans doute un ajustement de la politique culturelle. A ce sujet, M. Rebetez informe que certains théâtres sont financés conjointement par les cantons, les villes et des fonds privés.

M. Damien Chappuis rappelle que la nouvelle politique culturelle est axée sur cinq pôles artistiques, les arts vivants, le patrimoine matériel et immatériel, les musiques actuelles et le cinéma, éléments pour la plupart existants à Delémont et dont le Conseil communal entend renforcer le soutien, par exemple au MJAH, au CCRD et au SAS. Le dernier pôle concerne la BD, qui permettra à la Ville de rayonner au niveau national, voire international, et qui fait suite à une rencontre avec Grzegorz Rosinski. Afin de pouvoir disposer à Delémont de la majorité de ses œuvres, la fondation Rosinski a été créée et est inscrite, comme l'exige la loi. Elle réunit trois membres de la famille de l'auteur et trois personnes de la région. Plusieurs lieux d'implantation, comme les anciens Abattoirs, ont été étudiés mais leur location était trop élevée. Les entrepôts Rippstein semblent l'endroit idéal pour accueillir le Centre de la BD, avec la collaboration de l'Office fédéral de la culture, favorable au projet. A ce sujet, M. Chappuis informe que 13 musées sont déjà reconnus par la Confédération, qui prend en considération la création de ce Centre de la BD, de plus dans une région périphérique. La décision finale concernant sa création revient au Conseil de Ville, les démarches de l'organisation du premier Festival de la BD allant de l'avant.

Revenant sur le budget, M. Chappuis souligne que la dépense de Fr. 180'000.- relève de calculs précis et qu'allouer uniquement Fr. 10'000.- serait totalement insuffisant. La prise de risque relative à la création du

centre reviendra à la fondation et non au Conseil communal. Quant à l'EJCM et au MJAH, ces deux institutions existent depuis longtemps et ont bénéficié d'une subvention uniquement pour des travaux de rénovation. Le Centre de la BD fera l'objet d'un crédit de Fr. 220'000.- pour la scénographie qui sera soumis au Conseil de Ville, la hiérarchie des décisions étant ainsi respectée. M. Chappuis rejoint les propos de M. Nusbaumer, estimant que Delémont a la chance de devenir une ville de la BD non seulement par l'intermédiaire du centre en projet mais également par le biais du festival et des activités proposées durant l'année. Il insiste sur la maturité du projet, se basant sur les expositions permanentes et temporaires d'autres artistes que Grzegorz Rosinski. La fondation se chargera des contacts avec les auteurs, qui pourront réaliser différents projets en lien avec la BD, le but étant d'intéresser la jeunesse. Répondant à M. Schindelholz quant au financement du centre à long terme, M. Chappuis convient que la somme prévue est importante, tout en relevant que les subventions aux associations culturelles existantes le sont aussi. L'Exécutif les a renforcées par des contrats de prestations, ce qui pourrait aussi être le cas pour la Fondation Delémont BD ou la Fondation Rosinski. Par ailleurs, cette dernière est en possession d'une garantie du propriétaire des entrepôts Rippstein - M. Kohler, assurant que le loyer proposé, Fr. 120.-/m², ne sera pas modifié durant les 20 prochaines années, sauf indexation au coût de la vie.

DECISION : la proposition de M. Marc Ribeaud de réduire la rubrique 0590.365.14 - Fondation BD Rosinski de Fr. 180'000.- à Fr. 10'000.- est refusée par 22 voix contre 11.

DECISION FINALE : le budget communal 2015 est accepté par 40 voix contre 1.

12. **DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.07/14 - "FIN PRÉVISIBLE DE L'ÂGE D'OR DE L'ÉCONOMIE ET DE LA CROISSANCE ? QUELLE INFLUENCE SUR LA POLITIQUE FINANCIÈRE DE DELÉMONT ?"**, UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, se basant sur un récent article du périodique *Bilan*, met en évidence des indicateurs montrant que le cycle de croissance touche à sa fin. Cette croissance, basée sur l'augmentation de la population et l'immigration, est freinée en comparaison avec l'Europe. De plus, la hausse du PIB n'atteint que 1 %. De l'avis de M. Baettig, le nombre d'habitants croît alors que la productivité de l'économie stagne. Le nombre d'emplois a progressé de 19 %, surtout dans les administrations publiques, de 16 % dans la Santé et l'Action sociale et de 13 % dans l'enseignement. Selon lui, cette économie n'est pas garante d'une progression d'avenir et les chiffres montrent une baisse de la productivité horaire. Cette politique de croissance a donc un coût social et financier augmentant la pression sur la productivité. M. Baettig souhaite donc connaître l'analyse du Conseil communal, en particulier si la création d'emplois hors secteur public est prévue, et quelles mesures l'Exécutif envisage pour pallier la fin prévisible de l'âge d'or de l'économie suisse.

M. Pierre Kohler, maire, rappelant la taille modeste de Delémont, indique que la Ville fait des efforts pour diversifier les emplois à Delémont, notamment l'agrandissement de la Communance pour accueillir des entreprises, l'installation de commerces et de restaurants ou le développement du tourisme. Relevant l'importance des postes dans l'éducation et la santé, souvent occupés par des immigrés, M. Kohler estime qu'une politique cohérente palliera la fin de l'âge d'or en accueillant de nouveaux habitants et en assurant une mixité dans les secteurs économiques, le Canton du Jura s'y montrant très compétitif, comme le prouvent les secteurs primaire et secondaire.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, est partiellement satisfait.

13. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.11/14 - "PROMOUVOIR LES DROITS CIVIQUES : UN CONCOURS POUR LES JEUNES PAR LES JEUNES"**, PLR, M. JULIEN CREVOISIER

M. Julien Crevoisier, PLR, présente cette motion dont l'objectif vise à promouvoir les droits civiques et à inciter les jeunes à les exercer, ce que ne font guère les 15-25 ans, but visé également par le site CinéCivic de Genève, qui a lancé un concours pour les jeunes et organisé par les jeunes. M. Crevoisier invite à s'en inspirer et indique qu'il acceptera la transformation de sa motion en postulat. Il compte sur la réflexion que suscitera la participation des jeunes à ce concours, ces derniers devant trouver le moyen de toucher les camarades de leur âge. Selon M. Crevoisier, les manifestations se déroulant à Delémont, comme *De Delémont à Hollywood* ou le Centre de la BD, représentent autant d'occasions pour faire la promotion du concours.

Mme Esther Gelso, remerciant M. Crevoisier pour son intérêt envers la jeunesse, demande la transformation en postulat. En effet, même si la démarche proposée a un aspect formateur, elle concerne une partie d'un ensemble à mettre en place pour susciter l'intérêt et la conscience des jeunes électeurs. En particulier, Mme Gelso informe que son département a planché sur cette problématique en 2014 et déterminé différents axes, comme les votations communales et cantonales ou la présence des jeunes

derrière les urnes durant leur 18^e année. Par ailleurs, la Ville a été sollicitée par les jeunes parlementaires qui ont créé les brochures didactiques Easyvote, faites par et pour les jeunes, qui pourraient être adaptées aux adultes qui renoncent parfois à l'exercice du droit de vote. Finalement, Mme Gelso souhaite que l'Espace-Jeunes puisse débattre de ce sujet, institution qui envisage d'ouvrir ses portes également aux 16-18 ans. Leurs propositions s'agissant de la politique sont attendues.

Mme Emilie Schindelholz Aeschbacher, CS•POP•Verts, estime que chaque génération appréhende et s'approprie le monde de façon différente, ce qui a des répercussions sur les institutions en place, en l'occurrence pour les jeunes. Favorable à la proposition de M. Crevoisier, elle y apprécie que le point de départ soit les souhaits des jeunes, ce qui induira éventuellement une remise en question de certains aspects des institutions et de ce qui leur est proposé. Finalement, Mme Schindelholz Aeschbacher lance un appel aux politiciens qui peuvent influencer leurs représentants en ce qui concerne le Parlement de la Jeunesse, dont Opti-Ma vise la suppression par mesure d'économie, au lieu de mener une réflexion sur une modification de l'institution, avec un financement nécessaire.

DECISION : la motion 5.11/14 transformée en postulat qui portera le no 4.13/14 - "Promouvoir les droits civiques : un concours pour les jeunes par les jeunes", PLR, M. Julien Crevoisier, est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

14. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.10/14 - "OFFRE EN LOGEMENTS POUR PERSONNES ÂGÉES", PDC-JDC, M. DOMINIQUE NUSBAUMER

M. Dominique Nusbaumer, PDC-JDC, est satisfait.

15. DIVERS

M. Pierre Chételat, président, invite le Conseil de Ville à réserver un bon accueil à la traditionnelle vente du calendrier du groupe Nicaragua, à la sortie de la salle.

M. Pierre Kohler, maire, invite l'assistance à féliciter par des applaudissements M. Claude Hêche, nouveau président du Conseil des Etats, premier Jurassien à accéder à une telle fonction.

Ont été déposées :

- **question écrite 2.14/14** - "Amnistie fiscale", UDC•UDF•sp, Mme Laurence Studer
- **motion 5.12/14** - "Actualiser le règlement général de la police municipale de Delémont", PS, M. Marc Ribeaud
- **motion 5.13/14** - "Création d'un poste de travailleur social de rue", CS•POP•Verts, M. André Parrat

La séance est levée à 22 h 55.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancière :

Pierre Chételat

Nadia Maggay